



# **L'immigration et l'accès aux droits des personnes migrantes dans la région de Béni Mellal-Khénifra**

**Revue de Littérature**

**Recherche-action DEPOMI, volet « RPT »**

**Ibtisam Ektarabi**

**Mars 2022**

## Table des matières

Introduction.....	3
Méthodologie .....	3
1. Profil des migrants dans la région de Béni Mellal-Khenifra .....	4
2. Accès aux droits des personnes migrantes dans la région Béni Mellal-Khénifra.....	9
2.1 Accès aux services de santé.....	9
2.2 Accès au logement.....	10
2.3 Accès à l'éducation.....	11
2.4 Accès au droit de séjour.....	12
2.5 Accès à l'emploi .....	13
3. Initiatives en matière de gestion de l'immigration et d'intégration des personnes migrantes dans la région Béni Mellal-Khénifra.....	14
3.1 Architecture institutionnelle régionale .....	15
3.2 Les initiatives des acteurs internationaux de la société civile .....	16
4 Conclusions.....	18
Bibliographie.....	18
Entretiens .....	20

## **Introduction**

Au cours des dernières décennies, le Maroc est devenu un pays de transit et d'étape pour les migrations internationales. En particulier, dans les dernières années, le pays a connu des flux migratoires, principalement en provenance de l'Afrique subsaharienne, toujours plus croissants. Dans ce sens, le Maroc est aujourd'hui considéré un pays d'immigration, en raison du fait que les migrants ne sont plus seulement des migrants de passage, en route vers l'Europe, mais plutôt des migrants envisageant de rester au Maroc pour une longue durée. À ce propos, le sociologue Mehdi Alioua explique comment la notion de « transit », et même celle d'« immigration » ne rendent pas compte de ce que ces migrants vivent (Alioua 2013), puisqu'ils se retrouvent dans un parcours migratoire qui leur prend des années et dans des pays qu'ils n'avaient pas pris en compte. Dans ce contexte, la dimension spatio-temporelle est essentielle, dans la mesure où ces trajets migratoires couvrent plusieurs étapes, au cours desquelles *« les migrants se réorganisent, le temps de passer la frontière qui s'érige devant eux. Ils doivent à chaque étape de leur parcours se loger, travailler, commercer, se soigner, parfois même défendre leurs droits, avant d'essayer de passer à une nouvelle étape »* (Alioua, Ferrié 2017).

Les principales villes d'installation de ces migrants ont été essentiellement les grandes villes marocaines, comme Casablanca, Rabat, Marrakech, Fès et Tanger, pour ceux qui veulent rejoindre l'Europe, comme pour ceux qui désirent s'établir plus durablement. Mais avec l'intensification des mouvements migratoires, le Maroc a commencé à voir une présence non négligeable de migrants, dont l'importance ne cesse de croître, également dans les autres villes et régions du Royaume.

À cet égard, cette revue de littérature a vocation à donner un aperçu des travaux et des recherches menées sur les questions de l'immigration et de l'accès aux droits des personnes migrantes, dans la région de Béni Mellal-Khenifra. En particulier, elle cherche à examiner les tendances du phénomène de l'immigration, ainsi que les différents profils et les conditions d'accès à leurs droits, au niveau de la région.

## **Méthodologie**

Pour la réalisation de cette revue de littérature, plusieurs sources ont été interrogées. En premier lieu, une recherche à travers les bases de données en ligne, les plus représentatives, a été conduite à partir de mots-clés (immigration +Béni Mellal/ Khenifra/ Khouribga +droits +santé+ éducation+ travail/ migrants +subsahariens) pour le repérage des titres des recherches pertinents (articles et ouvrages). Toujours en utilisant le web, une deuxième recherche, au niveau des sites internet des institutions les plus influentes, ont été interrogés.

En ce qui concerne les sources écrites, les premières sources interrogées ont été les sources institutionnelles. À ce propos, il faut préciser que l'accès aux documents dépend du degré d'ouverture de l'institution et de leur disponibilité en ligne. Dans ce sens, des entretiens avec les institutions les plus représentatives ont été menés afin de vérifier l'existence et la pertinence des documents ainsi que les problématiques à la base, en cas d'absence de de documentation.

La deuxième catégorie de sources écrites regroupe l'ensemble des documents provenant d'acteurs et d'institutions non gouvernementales, comme les procès-verbaux de réunions, les études, les documents de projet ou encore les rapports d'activité.

Naturellement, la réalisation de la revue a essayé de se baser également sur la littérature scientifique des universités de la région (Université Sultan Moulay Slimane - Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Faculté Polydisciplinaire - Faculté polydisciplinaire de Khouribga). Cependant, les mémoires des étudiants et les thèses de doctorat autour du sujet traité sont toutes encore en cours de réalisation.

## **1. Profil des migrants dans la région de Béni Mellal-Khenifra**

Afin de pouvoir dessiner le profil des migrants dans la région de Béni Mellal-Khenifra, il faut tout d'abord préciser que, bien qu'il n'existe pas de statistiques officielles qui peuvent aider à définir un cadre précis sur l'immigration au niveau de la Région, cette dernière est avant tout une région d'émigration des Marocains vers l'Europe, notamment vers l'Italie et l'Espagne.

À ce but, les documents d'importance et pertinence particulière qui ont été interrogés sont (i) un diagnostic sur la région de Béni Mellal-Khénifra<sup>1</sup>, (ii) un rapport d'activité et (iii) une étude, menés dans le cadre du projet Déploiement des Politiques Migratoires (DEPOMI) au niveau régional, mis en œuvre par « Déploiement des politiques migratoires au niveau régional – DEPOMI – Maroc », financé par le Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Union européenne et mis en œuvre par l'Agence belge de coopération ENABEL, en collaboration avec les autorités locales et centrales du MCMRE. Les enquêtes et les statistiques contenues sur ces documents concernent largement la population migrante subsaharienne, dans la mesure où ils constituent, d'un côté, l'objet de ces études et, de l'autre, la quasi-totalité des immigrés dans la région.

Le diagnostic sur la région de Béni Mellal-Khénifra, élaboré en 2018, indique que l'immigration, au niveau de la Région, reste très faible, en rapportant une présence environ de 230 migrants régularisés et de 100 migrants en situation irrégulière<sup>2</sup>. Sur la base de certaines données encore plus récentes, contenues dans l'étude sur les profils migratoires dans la région de Béni Mellal-Khénifra<sup>3</sup>, - conduite dans le cadre du projet DEPOMI - qui s'est concentré sur la présence de migrants sub-sahariens, 58 migrants sub-sahariens ont été questionnés, dans toute la région soit, 42 migrants dans la ville de Béni Mellal et 16 à Khouribga. Dans ce sens, il faut préciser que ce n'est pas facile de déterminer le nombre exact de ces derniers au niveau la région, puisqu'ils connaissent une grande mobilité. En effet, nombreux sont les migrants qui sont de passage, désireux de se déplacer vers d'autres villes ou qui quittent le Maroc définitivement, alors que d'autres s'installent et de nouveaux arrivent, remplaçant les anciens.

Il a été constaté que la majorité des migrants sub-sahariens questionnés dans la région sont des hommes. Ces derniers représentent 92.9% des migrants, alors que les femmes migrantes ne constituent que 7.1% de l'échantillon. En ce qui concerne l'état matrimonial, les migrants

---

<sup>1</sup> Expertise au service du Ministère Délégué Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration pour la formulation d'un projet de déploiement des politiques migratoires dans le développement local au Maroc, Diagnostic sur la région de Béni Mellal- Khénifra, ALTAIR Consortium – AETS (Massimiliano Di Tota, Rachid Chriqi), Délégation de l'Union Européenne, 2018

<sup>2</sup> Ibid., p. 9

<sup>3</sup> Profils migratoires dans la région de Béni Mellal – Khenifra, projet Déploiement des Politiques Migratoires au niveau régional, financé par le Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Union européenne et mis en œuvre par l'Agence belge de coopération ENABEL, en partenariat avec Progettomondo, CEFA, AIDCA, ANOLF Piemonte. (Zouhair Bahammou), 2021

célibataires constituent 61,9%. Les mariés, ne représentent que 38,1%, et nombreux d'entre eux ne sont pas accompagnés de leurs épouses et enfants.<sup>4</sup>

Quant à l'âge des migrants, l'étude concernée montre que les migrants subsahariens qui se trouvent actuellement à Béni Mellal sont jeunes. En effet, 97,6% ne dépassent pas les 40 ans, alors que presque 81%, a moins de 31 ans.

Par rapport au niveau d'éducation, le diagnostic sur la région de Béni Mellal-Khénifra montre qu'au niveau de la région, en 2018, il y avait une présence de 120 étudiants (presque 18 étudiants à Khouribga et 100 étudiants à Beni Mellal).<sup>5</sup> Les données reportées dans l'étude sur les profils migratoires montrent que les migrants qui ont un niveau d'études supérieurs équivalent à 73,8%, contre 16,7% des non scolarisés. Parmi les premiers, il y a des migrants inscrits à l'université et qui sont bien intégrés avec le corps universitaire. Indépendamment du niveau d'études, les migrants sub-sahariens dans la région ont montré des bonnes connaissances des moyens de communication qui leur permettent d'accéder aux informations utiles par rapport à leur situation.

Par rapport à la situation socio-économique des Subsahariens dans la région, l'enquête indique qu'ils vivent dans des conditions pénibles et précaires. 74,2% de migrants enquêtés affirment trouver beaucoup de difficultés à trouver un emploi ; une minorité sont des salariés et 21,4% sont des marchands ambulants. Ils sont majoritairement d'origine sénégalaise et vendent des produits d'artisanat de leur pays d'origine, des objets de décoration qu'ils se procurent auprès des fournisseurs africains installés à Casablanca. Cependant, la majorité des Subsahariens, est contrainte à la mendicité devant les feux rouges situés aux centres-villes de Béni Mellal et Khouribga.<sup>6</sup>

---

<sup>4</sup> Profils migratoires dans la région de Béni Mellal – Khenifra, projet Déploiement des Politiques Migratoires au niveau régional, financé par le Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Union européenne et mis en œuvre par l'Agence belge de coopération ENABEL, en partenariat avec Progettomondo, CEFA, AIDCA, ANOLF Piemonte. (Zouhair Bahammou), 2021, p. 47,48

<sup>5</sup> Expertise au service du Ministère Délégué Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration pour la formulation d'un projet de déploiement des politiques migratoires dans le développement local au Maroc, Diagnostic sur la région de Béni Mellal- Khénifra, ALTAIR Consortium – AETS (Massimiliano Di Tota, Rachid Chriqi), Délégation de l'Union Européenne, 2018, p. 9

<sup>6</sup> Profils migratoires dans la région de Béni Mellal – Khenifra, projet Déploiement des Politiques Migratoires au niveau régional, financé par le Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Union européenne et mis en œuvre par l'Agence belge de coopération ENABEL, en partenariat avec Progettomondo, CEFA, AIDCA, ANOLF Piemonte. (Zouhair Bahammou), 2021, p. 54

Concernant la situation administrative des migrants, dans la région de Béni Mellal Khenifra, tel que dans les autres villes du Maroc, une commission locale a été constituée lors des deux opérations de régularisation des sans-papiers, pour examiner les demandes déposées par les migrants. À cet égard, le diagnostic de 2018 rapporte environ 230 migrants régularisés en 2014 et précise que cette régularisation concerne principalement les Syriens (23%), suivis des Sénégalais (21%), des Congolais de RDC (11%), des Nigériens et des Ivoiriens (9%). Les personnes régularisées ont, en moyenne, un âge compris entre 15 et 34 ans, avec une majorité comprise entre 25 et 34 ans.<sup>7</sup> L'Association Carrefour de Développement (CARDEV), ayant siège dans la ville de Béni Mellal, en qualité de membre de la commission, désigné par le Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), rapporte que 47 dossiers ont été déposés dans la province de Béni Mellal, et que 20 de ces dossiers ont été validés au cours de la deuxième régularisation en 2017<sup>8</sup>. Selon les résultats de l'enquête conduite dans le cadre de l'étude sur le profils migratoires, les migrants subsahariens régularisés, ou en cours de régularisation, ne constituent que 14,2%, contre 85,7% de migrants en situation irrégulière.<sup>9</sup> Par rapport à ces derniers, le diagnostic sur la région, en compte environ 100 et précise qu'il est difficile d'avoir un chiffre exact, puisqu'il s'agit souvent de personnes qui n'ont pas pu donner preuve de leur résidence effective sur le sol marocain, de nouveaux arrivants, ou de personnes expulsées par les autorités marocaines du nord du pays, placées sur des bus pour les répartir sur le territoire national. Ces derniers, on les retrouve surtout dans les villes de Béni Mellal et Khouribga.

Beaucoup de ces migrants sont victimes des réseaux de migration illégale et de la traite des êtres humains, notamment les femmes.<sup>10</sup>

Les migrants de la région de Béni Mellal-Khénifra sont originaires de différents pays africains. En particulier, selon le récent rapport d'activité sur l'« *Accompagnement des ressortissants des*

---

<sup>7</sup> Ibid., p. 14

<sup>8</sup> État de la régularisation des migrants pour la deuxième phase dans la province de Beni Mellal, Association Carrefour de Développement; Rapport des Activités 2016-2020, Association Carrefour de Développement, p. 41

<sup>9</sup> Profils migratoires dans la région de Béni Mellal – Khenifra, projet Déploiement des Politiques Migratoires au niveau régional, Enabel, Union Européenne, Progettomondo (Zouhair Bahammou), 2021, pp. 50, 51

<sup>10</sup> Expertise au service du Ministère Délégué Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration pour la formulation d'un projet de déploiement des politiques migratoires dans le développement local au Maroc, Diagnostic sur la région de Béni Mellal- Khénifra, ALTAIR Consortium – AETS (Massimiliano Di Tota, Rachid Chriqi), Délégation de l'Union Européenne, 2018, p. 14

*pays tiers au Maroc, pour assurer leur accès aux services d'éducation et de santé* »<sup>11</sup>, - réalisé dans le cadre du projet DEPOMI - qui vise à mapper la présence des ressortissants des pays tiers dans la région, la plupart des migrants dans la région sont de nationalité soudanaise et tchadienne et sont appelés, par les anciens migrants et par les résidents de la ville « les nouveaux arrivés ». Cette activité de ciblage, permettant d'identifier 126 ressortissants de pays tiers, a couvert deux points stratégiques de la ville de Béni Mellal : l'Église Catholique et la gare routière. Au niveau de la gare routière, environ 45 soudanais et 5 tchadiens ont été identifiés, un chiffre qui ne cesse de croître jusqu'à aujourd'hui. Selon les témoignages collectés dans le cadre de cette activité, il s'agit de personnes qui sont arrivés au Maroc à pieds et que dans un premier moment avaient comme prospective celle de traverser la Méditerranée, mais qui actuellement se trouvent à Béni Mellal, suite à des tentatives non réussies. Quant aux autres nationalités individuées, avec l'aide des premiers migrants questionnés, il était possible de cibler d'autres nationalités dans la ville de Béni Mellal, en particulier 28 Maliens, 32 Camerounais et 15 Guinéens. Seulement 8 femmes ont été identifiées, toutes de nationalité camerounaise. En nombre plus limité, il était possible d'identifier aussi des Burkinabè, Nigériens et des Pakistanais. Les résultats obtenus dans ville de Khouribga, en appliquant la même approche, ont été différents, en raison de la difficulté à rencontrer les migrants et puisqu'ils n'ont pas un endroit fixe de regroupement, ou un représentant de communauté, comme dans le cas de Béni Mellal. Malgré ces difficultés, c'était possible de rencontrer environ 60 migrants, tous hommes. Par rapport à la présence des femmes migrantes dans la ville de Khouribga, le rapport d'analyse qualitative, réalisé dans le cadre du projet *Safe Journey*, par l'ONG Progettomondo, rapporte avoir questionné 6 femmes au niveau de la ville, de nationalité nigérienne, sénégalaise et ivoirienne.<sup>12</sup> Cette présence est confirmé également par leur participation aux séances de sensibilisation, sur les thématiques de la migration et de la santé, organisées récemment dans la ville.<sup>13</sup>

---

<sup>11</sup> Rapport d'activité sur « *l'accompagnement des ressortissants des pays tiers au Maroc, pour assurer leur accès aux services d'éducation et de santé* », projet Déploiement des Politiques Migratoires au niveau régional, Enabel, Union Européenne, CEFA. Octobre 2021- janvier 2022

<sup>12</sup> Rapport d'analyse qualitative du contenu des groupes de discussion au Maroc et en Europe, projet « *Safe Journey* », Union Européenne, Progettomondo, 2021, p. 22

<sup>13</sup> « *Séance de sensibilisation autour des risques de la migration irrégulière et des thématiques liées à la santé des migrants* », réalisée par l'ONG Progettomondo en partenariat avec AIDÉCA, CEFA et en étroite collaboration avec l'Entraide Nationale, le 03 Mars 2022, au Centre socio-éducatif Al Qods à Khouribga.

## 2. Accès aux droits des personnes migrantes dans la région Béni Mellal-Khénifra

### 2.1 Accès aux services de santé

En cohérence avec la Stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA), le Ministère de la Santé a lancé plusieurs initiatives visant à garantir le droit d'accès des migrants aux services de santé.<sup>14</sup> Au niveau de la Région de Béni Mellal, la direction régionale de la Santé a confirmé que la population migrante bénéficie de ces dispositions, néanmoins elle ne dispose pas des statistiques sur les bénéficiaires. À cet égard, sur la base d'un entretien conduit dans le cadre de cette revue, la Direction Régionale de la Santé de Béni Mellal affirme qu'au niveau du système d'information du Ministère de la Santé, il n'y a pas un suivi régulier par rapport à l'accès aux soins des personnes étrangères. Il ajoute que, depuis 2021, même sur la base de certaines données occasionnelles, le bilan épidémiologique ne rapporte aucun cas entre ces personnes. Les seules données enregistrées concernent 30 étudiants étrangers de différentes nationalités (soudanais, burkinabés, nigériens), inscrits à l'Université Moulay Ismail de Béni Mellal, signalés à travers le Centre Médical Universitaire, institué dans le cadre du programme de santé scolaire et universitaire. Puisque ces étudiants passent par un processus qui leur demande des visites médicales systématiques annuelles, c'est plus facile d'accéder aux informations sur leur état de santé. De l'autre côté, le rapport d'activité du projet DEPOMI, sur l'« *Accompagnement des ressortissants des pays tiers au Maroc, pour assurer leur accès aux services d'éducation et de santé* », relève que la majorité des migrants enquêtés, en raison de la situation de grande vulnérabilité dans laquelle ils se trouvent, ont manifesté un besoin

---

<sup>14</sup> Voici les plus récentes : (I) Le Règlement intérieur des hôpitaux de 2011 dispose par ailleurs dans son article 57 que « *les patients ou blessés non-marocains sont admis, quel que soit leur statut, dans les mêmes conditions que les nationaux. Les modalités de facturation des prestations qui leur sont prodiguées doivent s'effectuer dans les mêmes conditions, sauf en cas d'existence de conventions de soins entre le Maroc et le pays dont le patient est ressortissant* ». (II) le ministère de la Santé s'est engagé, en collaboration avec ses partenaires, et avec l'appui du ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration, de l'OIM et du PNUD dans un processus participatif et inclusif visant l'élaboration d'un plan stratégique national santé et immigration pour la période 2017-2021 dédié spécifiquement à la santé des migrants, en cohérence avec la Stratégie nationale d'immigration et d'asile. (III) Pour la période 2021-2025, le Ministère de la Santé, avec l'appui technique de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), a élaboré le Plan Stratégique national de Santé et Immigration (PSNSI), constituant le cadre de référence de tous les acteurs intervenants dans l'amélioration de l'accès des immigrés en situation de vulnérabilité à des services de promotion de la santé et de soins médicaux. Le plan, couvrant la période 2021-2025, vise l'intervention sur plusieurs axes : Le renforcement de la surveillance, du suivi-évaluation et de la recherche ; 2) la promotion de la santé et la prévention ; 3) la prise en charge appropriée ; 4) la gouvernance et 5) le renforcement des capacités des acteurs intervenant dans la prise en charge de la population migrante.

d'accès aux soins urgent. En particulier, 90% des personnes enquêtées dans le cadre de cette activité nécessitent un accompagnement médical, puisqu'environ deux tiers du groupe cible vivent dans la rue ou se trouvent dans une situation précaire. Le rapport signale que ces personnes nécessitent des soins et un soutien médical immédiats et que la plupart d'entre eux ont des infections graves : pulmonaires ou urinaires, surtout à cause des conditions d'hygiène et de précarité dont lesquelles ils vivent. D'autres présentent des maladies chroniques et nécessiteraient un traitement périodique mais, en raison du manque des moyens, ils ne peuvent pas le recevoir. Les cas les plus fréquents nécessitant un accompagnement sont les « nouveaux arrivés » dans la ville de Béni Mellal, qui très souvent présentent des fractures et des blessures causées pendant le voyage. En termes d'accès à ce genre de soins, le service de santé prend en charge la plupart des migrants, même en absence de papiers, pour les examens et les ordonnances médicales, considérés extrêmement urgents. Par contre, les traitements qui sont considérés de base ne sont pas couverts par la prise en charge. Le rapport précise que ce dernier cas constitue le principal défi qui bloque, dans certains cas, l'avancement de l'accompagnement, puisque la plupart des personnes migrantes accompagnées n'a pas les moyens financiers pour prendre en charge eux-mêmes les frais des soins. De cette manière, l'efficacité des soins et de l'accompagnement est donc affectée, du moment que les bénéficiaires, une fois soignés pour les besoins urgents, ne sont pas en mesure de continuer les soins, dans le moment où ils doivent payer eux-mêmes pour les médicaments ou pour des visites supplémentaires.<sup>15</sup>

## **2.2 Accès au logement**

L'une des priorités absolues pour les migrants arrivant au Maroc est de trouver un endroit où s'installer. Concernant le droit d'accès au logement dans la région de Béni Mellal-Khénifra, l'étude sur les profils migratoires, réalisée dans le cadre du projet DEPOMI, indique que 74% des migrants enquêtés ne disposent d'aucun logement, puisqu'il s'agit majoritairement de migrants de passage. Les difficultés liées à l'accès au logement sont dues principalement au manque de moyens financiers et d'un titre de séjour, ou encore au fait que les Marocains se gardent de louer aux migrants ou n'acceptent pas leur présence dans le voisinage. L'étude précise que la plupart d'entre-eux est sans domicile fixe et qu'ils s'installent généralement dans

---

<sup>15</sup> Rapport d'activité sur « *l'accompagnement des ressortissants des pays tiers au Maroc, pour assurer leur accès aux services d'éducation et de santé* », projet Déploiement des Politiques Migratoires au niveau régional, Enabel, Union Européenne, CEFA, 2021-2022, p. 5

un camp situé au quartier Ouled Hamdane, à l'intersection entre Boulevard Mohamed VI et Boulevard Hassan II. Les conditions hygiéniques et sécuritaires manquent et donc ils sont constamment exposés au risque de contracter des maladies ou d'être agressés. Selon l'étude, seuls 19% des migrants occupent des appartements ou des studios. Dans la plupart des cas, il s'agit de migrants en situation régulière et qui vivent à Béni Mellal ou Khouribga depuis plusieurs années. Ils sont généralement mariés et ont un travail stable. Le reste des cas, soit 7%, demeurent dans un local précaire ou louent une seule chambre, en raison du manque de moyens financiers. Ils sont en situation régulière mais ils ne travaillent pas souvent, ou travaillent temporairement. Les logements où résident les migrants subsahariens sont en majorité connectés au réseau d'eau potable (78,6%) et en électricité (76,2%). Les logements qui disposent d'équipements, tels que la cuisine, représentent 85,7% et ceux qui disposent d'une salle de bain et des toilettes constituent respectivement 90,5% et 78,6%.<sup>16</sup>

### **2.3 Accès à l'éducation**

L'accès à l'éducation est un droit universel pour les mineurs. L'éducation scolaire est fondamentale pour intégrer un enfant dans une société, aussi bien dans son pays d'origine qu'à l'étranger. À cet égard, au niveau de la région de Béni Mellal-Khénifra, l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation (AREF) de Béni Mellal a été sensibilisée sur le droit à l'éducation des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile, indépendamment de leur situation administrative, reconnu au niveau national. Cependant, le diagnostic sur la région de Béni Mellal-Khénifra rapporte que, jusqu'en mars 2018, aucun bénéficiaire n'a pu être inscrit dans les écoles publiques. Sur la base des documents plus récents, en particulier l'étude sur les profils migratoires, une bonne partie des migrants présents dans la ville de Béni Mellal et Khouribga est accompagnée par leurs enfants. Selon l'étude, ces migrants déclarent avoir inscrit leurs enfants dans les écoles de la ville, alors qu'une grande majorité ont manifesté la volonté de vouloir le faire, mais de ne pas pouvoir, pour des raisons bureaucratiques.<sup>17</sup> En effet,

---

<sup>16</sup> Profils migratoires dans la région de Béni Mellal – Khenifra, projet Déploiement des Politiques Migratoires au niveau régional, financé par le Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Union européenne et mis en œuvre par l'Agence belge de coopération ENABEL, en partenariat avec Progettomondo, CEFA, AIDECA, ANOLF Piemonte. (Zouhir Bahammou), 2021, p. 57-58

<sup>17</sup>Ibid., p. 60

bien que les personnes migrantes mineures profitent d'une protection spécifique<sup>18</sup> et que l'accès à ce droit fondamental soit garanti par plusieurs dispositions<sup>19</sup>, entre ces textes de loi et la pratique au quotidien persiste un écart important. En pratique, les migrants mineurs ont peu de possibilité d'accéder aux institutions d'éducation, dans la mesure où l'accès à l'école dépend d'une démarche administrative écrite du tuteur légal de l'enfant. Cette procédure demande une série de documents (acte de naissance émit par le pays d'origine, pièce d'identité ou passeport) qui sont difficiles à fournir. L'absence de ces documents bloque l'enregistrement des enfants. L'activité d'accompagnement des personnes migrantes, conduite dans le cadre du projet DEPOMI, a rapporté qu'en ce qui concerne le service de l'éducation, le besoin a été faible, en raison de la quasi-absence d'enfants dans la ville, et que seulement deux demandes d'inscription à l'école maternelle ont été avancées.<sup>20</sup>

## 2.4 Accès au droit de séjour

Concernant le droit d'accès à l'état civil des personnes migrantes, dans la région de Béni Mellal-Khénifra, il faut préciser qu'il n'y a pas assez d'informations pour pouvoir déterminer le niveau d'accès de ces personnes aux différents services disponibles. Pourtant des informations concernant l'enregistrement des naissances, au niveau de l'hôpital de Béni Mellal, montrent que seulement les enfants fils de parents régularisés sont enregistrés auprès du registre de l'état civil, alors que pour les non-régularisés il n'y a pas d'informations.

Quant au droit de séjour, comme on l'a constaté, la situation administrative des migrants dans la région indique un haut pourcentage de migrants irréguliers. Or, les deux opérations

---

<sup>18</sup> Déclaration universelle des droits de l'homme, article 26

<sup>19</sup> Notamment à travers : (i) La note ministérielle 2-4676 du 11 décembre 2012, « adressée aux directeurs des académies régionales d'éducation et de formation et aux délégués provinciaux du ministère », concernant l'inscription des élèves Syriens, autorisant les enfants immigrés et réfugiés à accéder aux écoles publiques et privées quelle que soit leur situation administrative. (ii) La circulaire n° 13-487 du 9 octobre 2013 sur les élèves étrangers issus des pays du Sahel et des pays subsahariens. (iii) La circulaire 016/356 du 29 juin 2016 relatives à l'intégration des valeurs de l'égalité, la tolérance et l'éducation sur la diversité et la non-discrimination dans les programmes de formation des enseignants. (IV) 2018, la directive 18-139 introductive des mesures liées à la sensibilisation, l'accueil et l'inscription, l'accompagnement pédagogique et éducatif, ainsi que le processus évaluatif des enfants migrants. (V) Les circulaires 135-18 et 0101-19 ont orienté la création d'un comité au niveau des délégations provinciales et des académies régionales pour le suivi de la mise en œuvre du dispositif d'intégration éducative des migrants.

<sup>20</sup> Rapport d'activité sur « l'accompagnement des ressortissants des pays tiers au Maroc, pour assurer leur accès aux services d'éducation et de santé », projet Déploiement des Politiques Migratoires au niveau régional, Enabel, Union Européenne, CEFA, 2021-2022, p. 5

exceptionnelles de régularisation en 2014 et 2016 avaient conduit à la régularisation de près de 50.000 personnes étrangères sur le territoire marocain. Cependant, depuis 2018, la situation des personnes migrantes a pris une nouvelle tournure sur la question des conditions de renouvellement des titres de séjour. En effet, les personnes migrantes se voient soumises à un durcissement des conditions de renouvellement de leurs titres de séjour, voir la présentation du contrat ou attestation de travail, du contrat de bail, de l'attestation de la CNSS, du casier judiciaire, du certificat médical, des relevés bancaires, de l'attestation de salaire, du bulletin de paie. La situation juridique de nombreuses personnes devient un autre problème, car sans contrat de location, elles ne peuvent pas renouveler leur permis de séjour. Il est très difficile pour les régularisés d'obtenir un logement. La plupart travaillant de manière informelle, ils ne peuvent pas officiellement déclarer de revenus. Au niveau des villes de Béni Mellal et Khouribga, les données rapportent qu'une grande majorité des migrants exprime une volonté de se régulariser. Ils affirment avoir beaucoup de difficultés lorsqu'ils entament la procédure, en raison d'un manque d'information et des services qui n'arrivent pas à répondre à leurs besoins.<sup>21</sup> Par rapport à la situation des réfugiés, les seules données dont on est à disposition montrent, qu'en 2018, l'UNHCR a rapporté une présence de 154 personnes réfugiées dans la région, sur un total de 4826 au niveau national. Les principaux pays d'origine de ces personnes sont la Syrie, le Yémen, la Côte d'Ivoire, la République Centrafricaine et la République Démocratique du Congo.<sup>22</sup>

## **2.5 Accès à l'emploi**

L'insertion socioprofessionnelle est unanimement reconnue comme un élément clé dans le processus d'intégration des migrants. Elle permet une autonomie financière indispensable pour subvenir à ses besoins en matière d'éducation, de logement, de santé, et d'alimentation. De nombreuses initiatives ont été menées en étroite collaboration avec les institutions publiques, les organismes internationaux et les organisations de la société civile, pour faciliter l'intégration des migrants régularisés dans les dispositifs d'insertion économique et

---

<sup>21</sup> Profils migratoires dans la région de Béni Mellal – Khenifra, projet Déploiement des Politiques Migratoires au niveau régional, financé par le Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Union européenne et mis en œuvre par l'Agence belge de coopération ENABEL, en partenariat avec Progettomondo, CEFA, AIDICA, ANOLF Piemonte. (Zouhair Bahammou), 2021, p. 60

<sup>22</sup> Expertise au service du Ministère Délégué Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration pour la formulation d'un projet de déploiement des politiques migratoires dans le développement local au Maroc, Diagnostic sur la région de Béni Mellal- Khénifra, ALTAIR Consortium – AETS (Massimiliano Di Tota, Rachid Chriqi), Délégation de l'Union Européenne, 2018, p. 14

professionnelle existants. Dans le même sens, la mise en place du nouveau statut d'autoentrepreneur et l'application de la loi n°112-12 sur les coopératives ont permis aux migrants un accès au marché de l'emploi et de l'auto-emploi. Au niveau de la région de Béni Mellal-Khénifra, en 2014, la direction de l'OFPPT de Béni Mellal avait reçu une note de cadrage concernant la convention de partenariat entre le MCMREAM et l'OFPPT pour permettre l'accès des migrants régularisés et des réfugiés aux établissements de formation professionnelle. Il existe également une convention de partenariat entre le MCMREAM et l'Entraide Nationale, au niveau de la région, pour garantir l'accès aux centres de formation d'apprentissage<sup>23</sup> (CFA) et des centres d'Éducation et de Formation<sup>24</sup> (CEF) également pour les populations migrantes. Toujours au niveau de la région, une autre convention a été signée entre le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle et le Ministère de l'Artisanat et de l'Économie Sociale et Solidaire, et la Chambre de l'Artisanat de Béni Mellal.<sup>25</sup> Malgré ces efforts, au niveau de la régional pour ouvrir ces services également aux personnes migrantes, aucun bénéficiaire migrant a été enregistré à ces dispositifs, mais les documents consultés n'en expliquent pas la raison. En ce qui concerne l'employabilité des migrants et des réfugiés, en dépit des efforts et des réalisations notamment par l'ANAPEC, aucun migrant et réfugié n'a bénéficié d'un accompagnement à l'intégration socioprofessionnelle dans la région de Béni Mellal. À ce propos, on peut supposer qu'à la base de cette passive participation à ces programmes, il y a une mauvaise diffusion de l'information concernant ces initiatives. En effet, l'enquête conduite dans le cadre de l'étude sur les profils migratoires dans la région indique que 95,2% de migrants questionnés déclare de n'avoir bénéficié d'aucun type de formation professionnelle au niveau de la région, mais qu'ils seront intéressés et prêts à s'enregistrer s'ils avaient l'opportunité, puisque ça leur permettrait d'avoir plus de chance de trouver un emploi.

### **3. Initiatives en matière de gestion de l'immigration et d'intégration des personnes migrantes dans la région Béni Mellal-Khénifra**

---

<sup>23</sup> Ces centres ciblent les jeunes qui sont âgés de 16 à 30 ans et qui sont socialement et économiquement vulnérables.

<sup>24</sup> Durant ces dernières années l'entraide nationale a renforcé les programmes des CEF pour augmenter le niveau d'insertion socioéconomique des femmes et des jeunes filles défavorisées.

<sup>25</sup> Expertise au service du Ministère Délégué Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration pour la formulation d'un projet de déploiement des politiques migratoires dans le développement local au Maroc, Diagnostic sur la région de Béni Mellal- Khénifra, ALTAIR Consortium – AETS (Massimiliano Di Tota, Rachid Chriqi), Délégation de l'Union Européenne, 2018, p. 15

### 3.1 Architecture institutionnelle régionale

Avant d'introduire les différentes initiatives développées dans le cadre de l'immigration au niveau de la région, il faut tout d'abord faire un excursus de l'architecture institutionnelle régionale, afin de mettre en évidence les problématiques et complications à la base de la gestion du phénomène de l'immigration dans la région. En particulier, le diagnostic sur la région de Béni Mellal-Khénifra avait à cet effet montré qu'au niveau des institutions il n'existe pas de mécanismes de gouvernance et de coordination destinés à l'intégration de la dimension migratoire dans la planification territoriale du développement (régional, provincial et communal). Par conséquent, il n'existe pas non plus de moyens de collecter et de compiler des données probantes sur les effets, au niveau territorial, de la migration.<sup>26</sup> Encore, les collectivités territoriales de la région ne disposent pas de plan pour la gestion des populations migrantes et ne sont pas en mesure d'évaluer les besoins multisectoriels afin d'identifier les exigences des différentes populations, notamment celles des migrants en situation administrative régulière, irrégulière, régularisée, réfugiés, demandeurs d'asile ou des étudiants étrangers. Ces informations ont été confirmées également par des entretiens conduits dans le cadre de cette revue,<sup>27</sup> sur la base desquels différentes institutions – telles que la Wilaya de la région de Béni Mellal-Khénifra, la Direction Régional du Plan (HCP), la Commission Régionale des Droits de l'Homme (CNDH), la Direction Régionale de la Santé - ont été interrogées quant à l'existence de documentation (rapports, statistiques, procès-verbaux, comptes rendus, etc.) concernant la présence des personnes migrantes sur le territoire régional, les initiatives visant leur intégration et l'accès aux différents services publics. À cet égard, elles affirment de ne pas disposer des mécanismes et des instruments directs à l'intégration de la dimension migratoire dans leurs services, ou encore des ressources financières et humaines dédiées. Il a été enfin constaté qu'également les services publics ne sont pas dotés de compétences spécifiques et nécessaires pour répondre aux besoins des migrants. Les sociétés civiles locales et internationales sont actives et engagées sur les dimensions sociales et locales de développement. En l'absence des mécanismes dédiés, le territoire ne donne pas la possibilité

---

<sup>26</sup> Expertise au service du Ministère Délégué Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration pour la formulation d'un projet de déploiement des politiques migratoires dans le développement local au Maroc, Diagnostic sur la région de Béni Mellal- Khénifra, ALTAIR Consortium – AETS (Massimiliano Di Tota, Rachid Chriqi), Délégation de l'Union Européenne, 2018, p. 14

<sup>27</sup> Février 2022

aux différentes parties prenantes de participer à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des interventions et des politiques en lien avec la migration.

### **3.2 Les initiatives des acteurs internationaux de la société civile**

Différentes initiatives ont été développées dans les dernières années, en matière d'intégration des personnes migrantes dans la région de Béni Mellal-Khénifra. En particulier, deux actions portées par l'UNCHR ont visé l'accès des réfugiés et l'éducation, ainsi que leur autonomisation économique et leur insertion professionnelles, à travers la mise en œuvre de projets d'entrepreneuriat via les coopératives. Une autre initiative, portée par l'OIM, avait essayé d'impliquer le secteur privé dans l'intégration des migrants dans le marché du travail.<sup>28</sup> Quant aux programmes plus récents, d'importantes initiatives sont en cours de réalisation au niveau régional. Il s'agit, en premier lieu, du projet Déploiement des politiques migratoires au niveau régional (DEPOMI), financé par le Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Union européenne et mis en œuvre par l'Agence belge de coopération ENABEL, en collaboration avec les autorités locales et centrales du MCMRE. Le projet, qui constitue l'initiative de quatre partenaires Progettomondo, CEFA, AIDeca et ANOLF Piemonte, vise l'instauration d'un système de gouvernance migratoire dans la région qui soit fondé sur les droits humains, et plus précisément que la dimension de la migration soit progressivement intégrée dans les politiques et stratégies publiques au niveau régional. Comme l'on a vu dans les paragraphes précédents, le projet prévoit également un accompagnement des ressortissants des pays tiers au Maroc, afin de leur assurer l'accès aux services d'éducation et de santé. À ce propos, l'équipe de projet vient récemment d'organiser, dans la ville de Khouribga, deux séances de sensibilisation autour de la migration, de la planification familiale, des maladies sexuellement transmissibles et des gestes de premier secours. L'évènement a connu la participation de 60 personnes, hommes et femmes, de la communauté subsaharienne de la ville, originaires du Cameroun, Sierra Leone, Togo, Côte d'Ivoire, Nigéria et le Soudan.<sup>29</sup>

---

<sup>28</sup> Expertise au service du Ministère Délégué Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration pour la formulation d'un projet de déploiement des politiques migratoires dans le développement local au Maroc, Diagnostic sur la région de Béni Mellal- Khénifra, ALTAIR Consortium – AETS (Massimiliano Di Tota, Rachid Chriqi), Délégation de l'Union Européenne, 2018, p. 27

<sup>29</sup> « Séance de sensibilisation autour des risques de la migration irrégulière et des thématiques liées à la santé des migrants », réalisée par l'ONG Progettomondo en partenariat avec AIDeca, CEFA et en étroite collaboration avec l'Entraide Nationale, le 03 Mars 2022, au Centre socio-éducatif Al Qods à Khouribga.

Une autre initiative, ayant l'objectif d'assurer l'insertion des personnes migrantes dans la région, est le projet « *Safe Journey* », cofinancé par l'Union Européenne et mis en œuvre par l'ONG Progettomondo, en partenariat avec l'Institut Syndical de Coopération au Développement (ISCOS), Le Fonds Andalou des Municipalités pour la Solidarité Internationale (FAMSI) et l'Association Nationale Outre les Frontières – Maroc (ANOLF). Ce projet vise à contraster la migration irrégulière à travers une campagne d'information sur les alternatives existantes à ce type de migration. Cette campagne informative a le but de cibler également les migrants sub-sahariens à la recherche d'un emploi. À cet effet, le Réseau pour l'Emploi et la Formation du projet a réalisé une base de données sur les opportunités d'emploi et de formation au Maroc, en particulier sur les principaux sites et agences de recrutement, les opportunités de stage, les différents programmes de perfectionnement des compétences, menés par les institutions publiques et les acteurs de la société civile, et enfin les programmes d'insertion socio-économique, autant au niveau national qu'au niveau régional.<sup>30</sup> Le Réseau a lancé également des séances de coaching à disposition des jeunes en recherche d'opportunités socio-professionnelles, auxquels différents jeunes sub-sahariens ont activement participé. À ce but, une série d'initiatives de discussion et de sensibilisation sur les alternatives concrètes à la migration irrégulière ont été également organisées par le projet. En particulier, deux tables rondes ainsi qu'une journée portes ouvertes ont été organisées pendant le mois d'octobre 2021 dans la ville de Khouribga. Ces initiatives ont connu une grande participation des institutions publiques et privées, des acteurs de la société civile, des représentants des syndicats et des médias ainsi que des jeunes marocains et sub-sahariens. Toujours dans le cadre de ce projet, un dossier d'information<sup>31</sup> a été réalisé, avec l'objectif de fournir aux groupes cibles, migrants sub-sahariens inclus, des instructions spécifiques pour accéder aux services utiles existants, les principales organisations de la société civile, les sites web et les services utiles à contacter en fonction du besoin. Le guide a été diffusé entre les migrants sub-sahariens pendant plusieurs initiatives menées par le projet, dans les villes de Khouribga et Béni Mellal. Enfin, le projet a mis en œuvre également un service de proximité, en mettant à dispositions une équipe d'unité

---

<sup>30</sup> Base de données sur les opportunités d'emploi et de formation au Maroc, projet "*Safe Journey*", cofinancé par l'Union Européenne et mis en œuvre par Progettomondo en partenariat avec l'Institut Syndical de Coopération au Développement (ISCOS), Le Fonds Andalou des Municipalités pour la Solidarité Internationale (FAMSI) et l'Association Nationale Outre les Frontières – Maroc (ANOLF)

<sup>31</sup> Dossier d'information (Infopackage), projet « *Safe Journey* », cofinancé par l'Union Européenne et mis en œuvre par l'ONG Progettomondo, en partenariat avec l'Institut Syndical de Coopération au Développement (ISCOS), Le Fonds Andalou des Municipalités pour la Solidarité Internationale (FAMSI) et l'Association Nationale Outre les Frontières – Maroc (ANOLF), 2021

mobile composée par des experts en médiation culturelle. L'équipe assure des interventions de proximité finalisées à fournir des informations sur les services de soutien existants, par rapport à l'accès aux structures de santé, aux services capables d'assurer une réponse aux besoins de base, aux établissements d'enseignement et aux opportunités d'emploi.

## 4 Conclusions

Après avoir analysé l'ensemble des sources disponibles en matière d'immigration et d'accès aux droits des personnes migrantes, dans la région de Béni Mellal-Khénifra, ce qu'il en ressort est une situation très fragile. Dans une optique d'adhésion à la stratégie nationale d'immigration et asile, on a assisté à une volonté affirmée des diverses institutions publiques d'intégrer les personnes migrantes aux services publics existants. Également, diverses initiatives menées par les organismes internationaux, visant l'insertion et inclusion de ces dernières, ont été mises en œuvre. Pourtant, les statistiques et les données analysées montrent les conditions précaires dans lesquelles les migrants de la région vivent. En particulier, les données montrent des pourcentages quasi nuls de personnes migrantes ayant accédé aux différents services essentiels, alors que de l'autre côté une quasi-totalité de ces personnes manifestent leurs besoins et difficultés. L'inexistence des mécanismes et instruments, directs à l'intégration et gestion de la dimension migratoire, ainsi que les obstacles administratifs et ceux économiques constituent une barrière. Il s'ensuit que l'effectivité de l'accès aux droits des personnes migrantes est compromise. Pour garantir l'accès effectif de ces personnes aux services existants, il faudrait s'interroger sur les mécanismes nécessaires pour rendre ces derniers accessibles, ainsi que sur les déficiences et les difficultés à neutraliser, afin de permettre à ces personnes de bénéficier de leurs droits. D'un point de vue organisationnel, il conviendrait de connecter les structures entre elles pour offrir un ensemble ou un continuum d'interventions. Il faudrait également s'interroger sur l'importance donnée à la sensibilisation effective de la population marocaine sur la situation des migrants, puisque la mise en œuvre effective de toute politique repose, avant tout, sur l'adhésion des acteurs impliqués.

## Bibliographie

(s.d.).

Aarab, C., & Azaitraoui, M. (2021). *Procès-verbaux des réunions du groupe consultatif*.

Projet "Safe Journey".

Aarab, C., & Azaitraoui, M. (2021). *Rapport sur les flux migratoires irréguliers du Maroc vers l'Europe*. Projet "Safe Journey" .

Association Carrefour de Développement . (2017). *État de la régularisation des migrants pour la deuxième phase dans la province de Beni Mellal*.

Association Carrefour de Développement. (2020). *Rapport des Activités 2016-2020*.

Bahammou, Z. (2021). *Profils migratoires dans la région de Béni Mellal – Khenifra*. Déploiement des Politiques Migratoires au niveau régional.

Commission Nationale des Droits de l'Homme. (2021). *Entrée, séjour et asile au Maroc: droits et pratiques*.

(s.d.). *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

Déploiement de Politiques Migratoires au niveau régional. (2022). *Rapport d'activité sur « l'accompagnement des ressortissants des pays tiers au Maroc, pour assurer leur accès aux services d'éducation et de santé »*.

Heinrich BollStiftung. Afrique du Nord Rabat Social Studies Institute- Université Moulay Ismail, Faculté des Lettres et des Sciences Humaine. (2017). *L'immigration au Maroc* . Heinrich BollStiftung. Afrique du Nord Rabat Social Studies Institute.

Ministère Chargé des MRE et des Affaires de la Migration . (2017). *Bilan Politique Nationale d'Immigration et d'Asile*.

Projet "Safe Journey" . (2021). *Dossier d'information (Infopackage)*.

Projet "Safe Journey". (2021). *Rapport d'analyse qualitative du contenu des groupes de discussion au Maroc et en Europe, projet « Safe Journey »*, .

Di Tota, M. D., & Chriqi, R. (2018). *Expertise au service du Ministère Délégué Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration pour la formulation d'un projet de déploiement des politiques migratoires dans le développement local au Maroc, Diagnostic sur la région d*. Délégation de l'Union Européenne.

## **Entretiens**

Commission Régionale des Droits de l'Homme de Béni Mellal-Khénifra, Brahim Benhassou, février 2022

Wilaya de la Région de Béni Mellal-Khénifra, Bouchra Lazrek (Direction des Affaires Régionales) février 2022

Conseil Régional de Béni Mellal-Khénifra, Mohamed Boulmane, février 2022

Direction Régional du Plan (Haut-Commissariat au Plan), Bensaid Bakhtaoui, février 2022

Direction Régionale de la Santé, Hicham Choubi, février 2022

Association Carrefour des Migrations (CARDEV), Brahim Dahbani, février 2022

ONG Progettomondo, Fabrizia Gandolfi, Hanane El Baraka, Concetta Mannino, février 2022

Université Sultan Moulay Slimane, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Faculté Polidisciplinaire et Faculté des Sciences et des Techniques, Béni Mellal, Redouane Madi, février 2022

Faculté Polidisciplinaire de Khouribga, Moustapha Azaitraoui, février 2022

Entraide Nationale de Khouribga, Mohamed Jalil, février 2022